

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 JUILLET 2018 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, EL HORFI Sihame, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas,

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël)

Absent : TROCHET Didier

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le décès de Pascale DELEGLISE, adjoint administratif à la mairie de Villarembert et renouvelle ses condoléances à la famille.

D'autre part, au nom du conseil municipal, Monsieur le Maire adresse ses remerciements et félicitations à Jean Noël DUVERNEY-GUICHARD et Patrice FONTAINE ainsi qu'à tous les bénévoles pour l'organisation et la mise en œuvre du pique-nique de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 6 juin 2018,
- **PREND NOTE** des décisions du maire suivantes :
 - MARCHE DE FOURNITURES : ACQUISITION D'UN VEHICULE CHARGEUSE PELLETEUSE AVEC EQUIPEMENT
 - MAPA : Attribué à l'entreprise LYOMAT pour un montant de 134 400.00 €/TTC avec une reprise de l'ancien matériel pour un montant de 12 000.00 €,
- **DECIDE** (7 voix pour, 1 voix contre) de vendre, à la SATVAC, ou à toute personne physique ou morale à laquelle elle pourrait se substituer, le tènement foncier nécessaire à la construction d'une résidence de tourisme, siuté sur les parcelles communales cadastrées section C sous les numéros 1052 en totalité et 1050, 1057, 1692, 1695, 1698 pour partie. Sur ce tènement, cette société dispose d'un droit à construire de 7 712.20 m2 de surface de plancher,
FIXE le prix de vente à 180.00 € le m2 de surface de plancher, auquel sera appliquée une réduction de 20 % afin de prendre en compte les avantages économiques dont pourrait bénéficier l'ensemble des acteurs de la station du fait du montage juridique de cette opération (pas de division en lot et de vente à la découpe, remplissage assuré par un gestionnaire), qui garantit un taux d'occupation optimum, soit un prix de vente de 144.00 € le m2 de surface de plancher qui porte la vente à 1 110 556.80 €
DECIDE, compte tenu des charges afférentes au terrain qui incombent à l'opérateur, notamment la démolition de la patinoire (bâtiment + piste), le déplacement du citystade et la création de places de parking, de déduire du prix de vente la somme de 520 000.00 €,
DIT que le prix de vente du terrain, après application des décomptes ci-dessus mentionnés, est de : 590 556.80 € pour 7 712.20 m2 de surface de plancher,
AUTORISE le Maire à prendre et à signer tous les actes et procéder à toutes les formalités utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **AUTORISE**, à l'unanimité, la SATVAC à réaliser des travaux de réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur les parcelles communales suivantes :
 - Section B : 1121, 1122, 2357
 - Section C : 360, 1551**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DECIDE**, à l'unanimité, de lancer la procédure d'enquête publique en vue du déclassement d'une partie du chemin rural situé au lieu-dit « Les Crevasses dessous) en limite des parcelles 389, 391, 398, 400, 1861 et 1870 section A, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

- **APPROUVE** à l'unanimité les virements de crédits du budget principal en dépenses et en recettes, en fonctionnement pour 40 441.00 € et en investissement pour 15 000.00 €,

- **APPROUVE** à l'unanimité la convention de coopération 2018-2020 en vue de la promotion du tourisme du massif des Sybelles dans le cadre d'une répartition de la compétence tourisme non encore stabilisée entre les communes et la communauté de commune Cœur de Maurienne Arvan, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout avenant ou toute autre pièce s'y rapportant.
DESIGNE Madame Caroline FARGE BERTOLO en tant que membre titulaire et Madame Sihame EL HORFI en tant que membre suppléant au sein du Comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation de la convention.

- **DECIDE** à l'unanimité de signer avec l'office de tourisme du Corbier une convention de partenariat relative aux prestations de création de spots publicitaires en vue de leur diffusion au cinéma Ariane du Corbier pour une durée d'une année à compter de la date de signature,
VALIDE les conditions financières,
MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **DECIDE** à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 12 août 2018, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaire

- **DECIDE** à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'accompagnateur pour le transport scolaire pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaires annualisées à compter du 3 septembre 2018,

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver le projet de pacte d'actionnaires envisagé avec la SAS COVAGE, pacte destiné à organiser ses relations en tant qu'actionnaire majoritaire, avec l'ensemble des autres actionnaires minoritaires de FIBREA, dont la commune de Villarembert,
DECIDE d'autoriser le Maire à conclure et signer, au nom et pour le compte de la Commune de Villarembert, le pacte d'actionnaires envisagé avec la SAS COVAGE,
AUTORISE le maire à prendre et signer tous les actes et procéder à toutes formalités utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après,

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé récoltable (m3)	Surface (ha)	Année prévue aménagement ²	Année proposée par l'ONF 3	Année décidée par le propriétaire 4	Mode de commercialisation					Commentaires
							Vente publique (sur pied)	Vente publique (unité mesure)	Contrat bois façonnés	Autre gré à gré	Délivrance	
1	IRR	70	2	2018	2019		x					

- **DONNE** pouvoir au maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opération de vente.

Fait et délibéré en séance.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

